

LOI TRAVAIL

Promulgation ou pas, rendez-vous le 15 septembre

mardi, 9 août 2016

Après un passage éclair devant le Conseil constitutionnel, la loi travail est promulguée en pleine période estivale, sans jamais avoir été votée, François Hollande ayant eu recours à trois reprises au 49-3 !

Voilà la vraie définition du soi-disant dialogue social défendu par le Président de la République et son gouvernement : recourir à l'article 49 alinéa 3 de notre Constitution c'est-à-dire à une disposition qui empêche le dialogue pour faire adopter une loi, « leur loi », qui aura de toutes évidences des répercussions des plus néfastes pour le monde du travail.

Bien que la loi a été promulguée, la CGT ne baissera pas les bras. Comme elle l'a déjà annoncé, avec l'intersyndicale, elle va poursuivre les actions, notamment dès le 15 septembre prochain.

D'ores et déjà, la CGT appelle donc tous les salariés à se mobiliser, à se rassembler, à s'organiser pour continuer cette mobilisation à la rentrée et à envoyer au Président de la République la carte postale mise à la disposition de toutes et tous pour exprimer son opposition à cette mauvaise loi travail.

Montreuil, le 9 août 2016
